

DECLARATION DU PARTI CNDD A PROPOS DE L'OCTROI DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Après maintes protestations contre les abus du pouvoir en place dans l'octroi de la carte nationale d'identité par l'administration du parti présidentiel ;

Le PNUD, après concertation avec la CENI, vient de décider d'offrir des machines appropriées et d'autres moyens nécessaires aux communes en vue de délivrer gratuitement les cartes nationales d'identité à ceux qui n'en ont pas. C'est une grande victoire pour le peuple burundais en général, et pour les partis politiques, comme le CNDD, qui n'a cessé de mettre en évidence cette question comme étant une des manœuvres dans la fraude électorale, à savoir le refus de délivrer les cartes nationales d'identité aux électeurs potentiels de l'opposition, ce document est généralement exigé pour avoir droit à la carte d'électeur.

Le parti CNDD se réjouit de cette aide on ne peut plus précieuse de la part du PNUD pour permettre à tout Burundais en âge de voter de pouvoir exercer son droit, voire s'acquitter de son devoir civique.

Le parti CNDD saisit cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements à la communauté internationale en général et au PNUD en particulier pour ses efforts inlassables à accompagner le Burundi dans sa marche jonchée de beaucoup d'obstacles vers un Etat de droit et vers la démocratie. .

Dans son combat permanent pour des élections libres, transparentes et apaisées, le parti CNDD tient à porter à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale ce qui suit :

1. En date du 15/ 12 / 2009, soit au lendemain de cette offre du PNUD, le Ministre de l'intérieur, Monsieur Edouard NDUWIMANA a tenu une réunion avec les gouverneurs de province, les administrateurs communaux et les représentants des différents partis politiques et de la société civile. Mais force a été de constater qu'il a refusé purement et simplement à ces mêmes représentants des partis politiques de pouvoir s'exprimer sur toutes les questions entourant la délivrance de ladite carte nationale d'identité.

2. Beaucoup de questions restent donc pendantes telles celles non exhaustives ci-après :

1° Il a été dénoncé dans beaucoup de localités du pays la distribution à domicile des cartes d'identité signées et cachetées comme ce fut le cas dans la province de CIBITOKÉ, en commune de Rugombo notamment, avec cet agent du service des renseignements attrapé en flagrant délit mais qui a été aussitôt relâché sans suite.

2° Il a été aussi dénoncé des cas de distribution de cartes nationales d'identité, toujours en dehors des bureaux d'Etat civil parfois à des étrangers.

3° Des étrangers se sont aussi vus irrégulièrement octroyer des cartes nationales d'identité.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et à l'oppression.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

4° De multiples cas ont été aussi signalés, où les cartes étaient délivrées, toujours en dehors des bureaux de l'Etat civil, à des personnes se réclamant du parti présidentiel et ce gratuitement pour la propagande de ce même parti .

5° Pendant ce temps, beaucoup de cas de refus et d'intimidation à l'endroit des membres des autres partis politiques ont été aussi signalés.

6° Dans la réunion précitée, le Ministre Nduwimana n'a pas voulu qu'on débâte du sort réservé à ces cartes distribuées en dehors de toute légalité.

7° Il n'a pas voulu non plus qu'on débâte de comment les choses devraient rentrer dans l'ordre et rassurer tout le monde, que cette offre du PNUD vient résoudre la question à la satisfaction de tous.

8° L'autre grande question entoure le chiffre avancé du million cent mille personnes sans cartes d'identité. D'où vient ce chiffre et à quand date ce recensement ? Les partis politiques estiment à au moins trois millions de personnes majeures sans cartes d'identité.

3. Autant de questions qui amènent le parti CNDD à formuler les recommandations suivantes.

1° A l'endroit de la CENI, nous demandons de redoubler de vigilance et de s'impliquer à travers ses organes inférieurs, les CEPI et CECI notamment, pour que cette action ne soit entachée d'abus déjà constatés et signalés.

2° Afin de bien assurer une bonne éducation électorale et organiser des élections honnêtes, le parti CNDD recommande à la CENI de s'impliquer pour exiger et vulgariser le Code électoral en langue nationale, le kirundi afin que la population soit bien outillée pour s'acquitter de son devoir civique et exercer son droit de citoyen responsable. En effet, l'article 5 de la constitution stipule que « (...) tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en kirundi ». Or le code électoral actuel est en français. L'impact de la non publication du code électoral en kirundi est incommensurable puisque la majorité des acteurs impliqués dans le déroulement des élections, notamment les mandataires politiques, ne connaissent que le kirundi.

3° Le parti CNDD recommande à la CENI d'exprimer à temps clairement et de manière anticipée toutes les difficultés prévisibles liées notamment à l'application du nouveau code électoral, l'impact budgétaire occasionné par le nouveau code électoral, les difficultés en rapport avec le double dépouillement, la question du contentieux électoral, le calendrier électoral très serré, etc.

4° A l'endroit du ministère de l'intérieur, le CNDD exige la publication des données statistiques définitives du recensement général de la population en 2008.

5° Le CNDD recommande au ministère de l'intérieur d'associer étroitement dans les opérations de distribution de la carte d'identité nationale tous ses partenaires concernés par la question à savoir : l'administration, la CENI et les représentants des partis et de la société civile, car cette question dépasse la simple routine administrative, la preuve en est tous les abus de fraude susmentionnés. .

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et à l'oppression.
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

6° Le Parti CNDD demande au ministère de l'intérieur que toutes les cartes d'identité distribuées depuis mai 2009 soient déclarées nulles. Les détenteurs obtiendraient de nouvelles cartes dans le cadre de l'offre du PNUD.

7° A l'endroit de tous les citoyens majeurs non en possession de la carte nationale d'identité, nous leur demandons instamment de saisir cette heureuse opportunité pour en acquérir, car le port de la carte nationale d'identité est non seulement obligatoire mais aussi une preuve de citoyenneté.

8° Nous recommandons à la population en général, aux militants des partis politiques et de la société civile de rester vigilants pour déjouer et dénoncer toute tentative de fraude en la matière.

9° Aux partis politiques, nous lançons un vibrant appel à procéder à une large concertation en vue de proposer des amendements de certaines dispositions de la nouvelle loi électorale pour : (1) éviter aussi les coûts excessifs des futures élections occasionnés par le mécanisme du double comptage, (2) combler les lacunes de la loi électorale en ce qui concerne le contentieux électoral.

10° A l'endroit de la communauté internationale, nous l'exhortons à rester attentive et exigeante à vis-à-vis du pouvoir qui a déjà manifesté sa mauvaise foi en dépit de ses déclarations trompeuses qui clament toujours des élections apaisées. Malheureusement la parole n'a jamais suivi les actes : nous avons assisté à de multiples manquements des autorités sans aucune action punitive contre elles ou contre les membres du parti majoritaire, lesquels s'emploient plutôt à les torpiller, comme en témoigne l'activisme tant décrié des milices « Imbonerakure », sans oublier les samedi usurpés pour la propagande du parti présidentiel sous la fallacieuse couverture de travaux communautaires, qui du reste, occasionnent un gros manque à gagner sur le plan économique, puisque les touristes et autres consommateurs éventuels sont tout simplement empêchés de se déplacer.

FAIT A BUJUMBURA, LE 21 décembre 2009

Pour le Parti CNDD,

Léonard NYANGOMA,

Président.-



Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours à la révolte contre la tyrannie et à l'oppression.
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.